



SERVICES PÉRISCOLAIRES

Dossier d'inscription
aux prestations périscolaires
2023-2024

**RESTAURATION SCOLAIRE
GARDERIES PÉRISCOLAIRES**

LES SERVICES PROPOSÉS

Votre enfant est inscrit dans une école publique, maternelle ou élémentaire à Nevers : vous pouvez dès lors bénéficier de prestations périscolaires proposées par les services de la Ville de Nevers.

La restauration

La Ville de Nevers dispose de 16 restaurants scolaires, dans lesquels chaque enfant peut être accueilli pour déjeuner.

Les repas sont préparés et livrés par la Cuisine des Saveurs et servis par les agents municipaux de restauration dont l'objectif est de contribuer à ce que ce temps du déjeuner soit un moment de convivialité et d'éducation, tout comme les activités proposées avant ou après le repas.

Des repas adaptés sont possibles en fonction des allergies que présenterait un enfant, après signature d'un Protocole d'Accueil Individualisé (P.A.I.).

Garderies

Chaque jour d'école, sont proposées des prestations de garderie :

Le matin de 7 h 30 à 8 h 20 et de la fin de matinée scolaire jusqu'à 12h30.

Le soir de 16 h 30 à 18 h 30 (avec goûter préparé par la Cuisine des Saveurs).

Accompagnement aux leçons

Depuis 2015, la municipalité a mis en place un service particulier pour les enfants inscrits en garderie du soir : l'accompagnement aux leçons à destination des élèves du CP au CM2.

Cette prestation a lieu tous les lundis, mardis et jeudis de 17 h à 18 h pendant la garderie, de la rentrée des vacances d'automne jusqu'aux vacances de printemps.

L'objectif est d'accompagner l'élève dans l'organisation de son travail scolaire.

DÉMARCHES

Merci de remplir ce dossier en fonction des prestations que vous souhaitez pour votre enfant et de le déposer à l'adresse suivante :

Accueil du service Éducation
Rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville de Nevers

ATTENTION :

Si vous souhaitez que votre enfant déjeune dans un restaurant scolaire, vous devrez être reçue par le service Éducation afin de procéder au calcul des tarifs (dépôt ou envoi postal ou par mail insuffisants)

Liste des pièces justificatives à fournir (documents originaux) :

- Dernier avis d'imposition ou de non-imposition
- Deux derniers bulletins de salaire ou ASSEDIC ou justificatifs d'indemnité de sécurité sociale

ET

- Relevé des prestations familiales (CAF)
- Justificatif de domicile de la résidence principale datant de moins de deux mois (facture électricité, gaz, téléphone, quittance de loyer)
- Taxe d'habitation pour les propriétaires
- Jugement de divorce/droit de garde de l'enfant, le cas échéant
- Relevé d'Identité Bancaire (RIB) si vous souhaitez utiliser le prélèvement automatique

En cas de garde alternée, chaque parent doit remplir un dossier d'inscription et indiquer le planning prévisionnel de réservation.

Toute modification d'adresse, de téléphone ou de situation familiale, survenant durant l'année scolaire doit être obligatoirement signalée à l'accueil Education.

Ce dossier dûment rempli est obligatoire pour utiliser les différents services périscolaires

IDENTITÉ DE L'ENFANT - 1 dossier par enfant -

NOM de l'enfant

PRÉNOM de l'enfant

Date de naissance

Sexe F M

ÉCOLE à la rentrée 2023

Niveau à la rentrée 2023 TPS PS MS GS CP CE1 CE2 CM1 CM2 CLIS

Adresse de l'enfant :

Nombre d'enfants de la famille scolarisés en écoles maternelles et/ou élémentaires publiques et privées à Nevers :

RESPONSABLES LÉGAUX DE L'ENFANT

	Responsable 1	Responsable 2
Qualité (Père, mère, tuteur, etc.)		
Nom		
Prénom		
Date de naissance		
Adresse		
Adresse où la facturation sera envoyée (si différente)		
Téléphone domicile		
Téléphone mobile		
Tél professionnel		
Situation de garde alternée	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
	Nom	
	Prénom	
Dès lors autre responsable légal	Date de naissance	
	Qualité	

ACCUEIL

L'enfant nécessite-t-il :

- Un accompagnement particulier ou une adaptation des conditions d'accueil OUI NON
- La mise en place d'un plan d'accueil individualisé (PAI) OUI NON
- La mise en place d'un projet personnalisé de scolarisation (PPS) OUI NON

AUTORISATIONS

Personnes majeures autorisées à venir chercher l'enfant

Nom et Prénom	Lien avec l'enfant (parents, grands-parents, tante, etc.)	Téléphone fixe	Téléphone mobile

J'autorise les responsables municipaux des temps périscolaires à prendre, en cas d'urgence, toutes les mesures d'hospitalisation rendues nécessaires par l'état de santé de l'enfant : OUI NON

J'autorise la Ville de Nevers et ses partenaires éducatifs à publier sur leurs supports d'information des photographies ou des vidéos de groupe réalisées lors de ces temps périscolaires et dans lesquelles mon enfant pourrait apparaître : OUI NON

PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE

Je choisis le prélèvement automatique pour effectuer mes paiements (joindre un Relevé d'Identité Bancaire au dossier) OUI NON

ADRESSE(S) MAIL

Afin de mieux communiquer avec les familles, merci de bien vouloir préciser votre(vos) adresse(s) Mail

Mail Responsable 1@.....

Mail Responsable 2@.....

Autre mail

Signature obligatoire Responsable 1	Signature obligatoire Responsable 2

RÉSERVATIONS 2023/2024

Nom de l'enfant :

Prénom de l'enfant :

RESTAURATION SCOLAIRE

LUNDI / MARDI / JEUDI / VENDREDI

RESTAURATION
SCOLAIRE

Lundi

Mardi

Jeudi

Vendredi

Je souhaite procéder à mes réservations via mon « Espace Famille » sur nevers.fr

GARDERIES

GARDERIE DU MATIN
7 h 30/8 h 20

Lundi

Mardi

Jeudi

Vendredi

GARDERIE jusqu'à
12 h 30
(sans restauration)

Lundi

Mardi

Jeudi

Vendredi

GARDERIE SOIR
16 h 30/18 h 30
(avec goûter)

Lundi

Mardi

Jeudi

Vendredi

Accompagnement
aux leçons

Lundi

Mardi

Jeudi

Pour bénéficier de l'accompagnement aux leçons, l'inscription à la garderie du soir est obligatoire.

DÉLAIS DE RÉSERVATIONS / ANNULATIONS des prestations périscolaires

POUR LES PRESTATIONS DU	RÉSERVER OU ANNULER JUSQU'AU	} AVANT 12 H
LUNDI	JEUDI précédent	
MARDI	VENDREDI précédent	
JEUDI	DIMANCHE précédent	
VENDREDI	LUNDI précédent	

Une majoration de tarif de 10% sera appliquée en cas de non-respect des conditions de réservation

Par téléphone au 03.86.68.45.05

Sur nevers.fr après avoir ouvert une session personnelle dans l'Espace famille

TARIFICATION ANNÉE SCOLAIRE 2023/2024

Les tarifs sont votés chaque année par le conseil municipal.

RESTAURATION SCOLAIRE

En fonction du nombre d'enfants de la famille, scolarisés en maternelle et élémentaire publiques ou privées à Nevers, un taux unique s'applique aux ressources mensuelles de la famille pour déterminer le prix du repas de l'enfant.

Nb d'enfants scolarisés en primaire à Nevers	Taux d'effort
1 enfant	0,00192
2 enfants	0,0018
3 enfants et +	0,00168

Exemple :

- Ressources mensuelles (revenus et prestations sociales) = 1 500 €
- Nombre d'enfants scolarisés en maternelle et élémentaire à Nevers = 2
- Soit $1\,500 \times 0,0018 = 2,70$ € prix unitaire du repas

Toutefois, le prix du repas ne peut être inférieur à 1,68 € et supérieur à 4,56 €.

Une majoration de tarif de 10% sera appliquée en cas de non-respect des conditions de réservation.

GARDERIES

	Taux d'effort
Garderie du matin	0,0005
Garderie 12 h 30	Forfait (pas de taux d'effort) 1 €
Garderie 16 h 30/18 h 30 (avec goûter et accompagnement aux leçons)	0,00093

Le prix de la garderie du matin sera compris entre 0,35 et 0,66 €.

Le prix de la garderie du soir sera compris entre 0,66 et 1,29 €.

Direction de l'Éducation et du Sport

Hôtel de Ville
58000 NEVERS

Du Lundi au vendredi

de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 15 à 17 h

CONTACT Accueil Education
service.education@ville-nevers.fr
03.86.68.45.05

Retrouvez le
guide des activités périscolaires sur
www.nevers.fr/education